

ORGANISATION GENERALE & REGLEMENT

Art 1 - L'accueil se fait entre 10h00 et 11h30 au secrétariat 1076 rue JF Breton, Base de Lavalette 34090 Montpellier

Art 2 - Le droit d'inscription à la manifestation sportive A'Lez est à régler à l'inscription.

Il comprend les frais de secrétariat, d'assurances, la fourniture de matériel, la navette entre l'arrêt de tramway Occitanie et la base de Lavalette, les apéritifs de midi et le repas du midi. Réduction pour les étudiants (carte), membre FFCK (licence), membre MUC (carte), et personne utilisant un bateau personnel. Majoration pour inscription sur place le jour de la descente (si matériel disponible).

Art 3 - Le règlement FFCK est mis en application : le port du gilet fermé est obligatoire, port de chaussures, port du casque facultatif (rivière classe 2).

Art 4 - Si des circonstances imprévues les y obligent (Crues...), les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours, de neutraliser en partie ou complètement la course.

En cas d'annulation avant le départ, les cotisations versées seront remboursées.

Art 5 - Les concurrents s'engagent à suivre les indications relatives à la sécurité (arrêt avant certains rapides et passage sous les indications des personnes affectées à la sécurité). **Ils s'engagent aussi à veiller au respect de l'environnement tout au long du parcours et au respect des riverains** et de leur propriété. Le transport d'alcool et/ou de bouteilles en verre est interdit.

Art 6 - Pour le bon déroulement de la journée et votre sécurité, veuillez respecter les consignes. Tout concurrent doit passer le contrôle de la clinique du Parc à Castelnaud avant 13h45 impérativement et arriver à Montpellier, Hôtel de Région avant 17h. En cas d'abandon, vous devrez le signaler impérativement à l'organisateur.

Art 7 - Tous les participants déclarent être capables de nager 25 mètres, s'immerger et ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique du canoë-kayak.

Art 8 - Le personnel médical a **le pouvoir absolu** de retirer un participant de l'épreuve au cas où il juge que celui-ci ne pourrait pas continuer physiquement sans risque pour sa santé.

Art 9 - Les concurrents seront couverts en assurances par la carte découverte FFCK/MAIF.

Art 10 - En cas de **non respect du présent règlement**, la responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée.

Art 11 - Le fait de ne pas participer à l'apéritif ou repas ne pourra justifier de remise.

Art 12 – utilisation de l'image Les participant autorisent le MACK-UC à publier sur son site les photos ou vidéos prises au cours de la descente du Lez, ou de les utiliser pour illustrer ses brochures et ses documents de présentation, sauf avis contraire du participant, de ses parents ou de son représentant légal. (si vous refusez cette disposition nous adresser un courrier stipulant votre refus)

Art 13 - CONDITIONS D'ANNULATION

- + de 30 jours avant le début de la manifestation 5 € de retenu correspondant aux frais de dossier.
- entre 30 jours et 10 jours, 10 € retenus.
- - de 10 jours 100 % du prix du prix de la manifestation restent acquis à l'association.